



Comité Régional de Cyclisme de la Guyane

VENDREDI 18 JUILLET 2025

GRAND PRIX CYCLISTE DE LA CACL

ELITE - OPEN – U19 - ACCESS

1^{ère} Etape - CLM PAR EQUIPE - **Après-Midi**

RN 1 – Carrefour du GALION / Bourg de ROURA

ARTICLE 1 – Le Comité Régional de Cyclisme de la Guyane sous couvert de la FFC, organise le **vendredi 18 juillet 2025**, une course à étapes dénommée « **GRAND PRIX CYCLISTE DE LA CACL** » 4^{ème} édition patronnée par La Communauté d'Agglomérations du Centre Littoral (CACL) et ses partenaires.

ARTICLE 2 - Cette épreuve aura lieu sous les règlements appliqués à toute course par étapes sur route ouverte à la circulation. C'est une course ouverte aux catégories : **ELITE - OPEN – U19 - ACCESS**.

ARTICLE 3 – L'itinéraire emprunté sera le suivant :

Départ : 16h15 - RN2 – Carrefour du GALION – de la 1^{ère} équipe – Départ de 3 en 3 minutes

Trajet : RN2 – Carrefour du GALION – RN2 – Pont du Tour de l'Isle – RN2 – Carrefour RN2/ RD6 Route de Stoupan – Carrefour Moges – Pont du Mahury – Bourg de Roura



Arrivée : Bourg de ROURA (Face au l'abri bus).

Distance : 17.470 kms

Déviation des véhicules techniques : 50m sur la gauche avant la ligne.

L'émargement et la remise des dossards se feront à partir de **15H15** sur la ligne de départ.

Tout coureur qui ne sera pas présent **au plus tard ¼ d'heure avant le départ** encourt les sanctions prévues au barème des pénalités. Tout coureur qui ne sera pas présent **moins de 10 minutes avant le départ** ne prendra pas le départ.

ARTICLE 4 - Les engagements, accompagnés du règlement, seront reçus au siège du Comité le **mercredi 16 juillet 2025 jusqu'à 12H00** délai de rigueur.

Les listes d'engagements comprendront les coureurs engagés, le directeur technique et le référent sécurité du club qui répondra aux questions du délégué sécurité **30 minutes** avant le départ.

Le droit d'engagement est de **250 € par équipe de 6 coureurs**.

ARTICLE 5 – Le dossard attribué à chaque coureur sera placé à hauteur de la hanche gauche. Il est formellement interdit de le rogner, le plier ou le maculer. Il sera remis aux arbitres une fois la ligne franchie sous peine de pénalisation. Tout coureur abandonnant la course doit obligatoirement retirer son dossard et le remettre aux arbitres sous peine de pénalisation.

ARTICLE 6 - Le port du casque rigide **et les gants pour les U19 sont obligatoires**. Les coureurs ont l'obligation de respecter le code de la route et de se conformer aux instructions des arbitres.

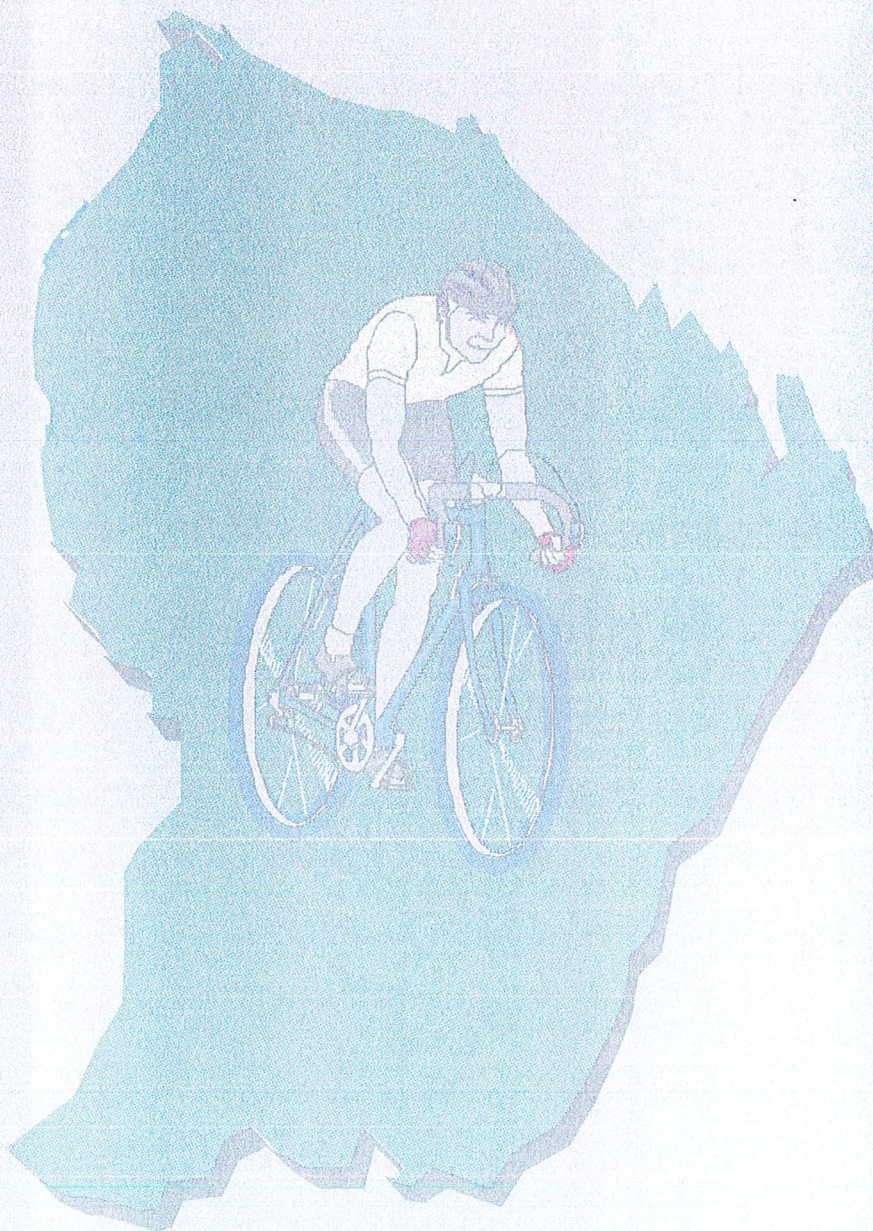
ARTICLE 7 – **RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT (Art. 7 de l'Arrêté Préfectoral)** : l'organisateur devra obligatoirement assurer le nettoyage du parcours après le passage de la caravane (dé balisage et enlèvement des déchets).

Le jet de tracts, journaux, prospectus, objets ou produits quelconques sur la voie publique est rigoureusement interdit.

La Commission Technique
JY THIVER

La Commission des Courses
S. FRAUMAR

Le Président du CRCG
J-Y. THIVER





Comité Régional de Cyclisme de la Guyane

SAMEDI 19 JUILLET 2025

GRAND PRIX CYCLISTE DE LA CACL

ELITE - OPEN - U19 - ACCESS

APRES-MIDI

2^{ème} Etape

MACOURIA / CAYENNE

ARTICLE 1 – Le Comité Régional de Cyclisme de la Guyane sous couvert de la FFC, organise le samedi 19 juillet 2025, une course à étapes dénommée « **GRAND PRIX CYCLISTE DE LA CACL** » 4^{ème} édition patronnée par La Communauté d'Agglomérations du Centre Littoral (CACL) et ses partenaires.

ARTICLE 2 - Cette épreuve aura lieu sous les règlements appliqués à toute course par étapes sur route ouverte à la circulation. C'est une course ouverte aux catégories : **ELITE - OPEN - U19 - ACCESS**.

ARTICLE 3 – L'itinéraire emprunté sera le suivant :

Formalités Administratives : Centre Socio Culturel de MACOURIA

Départ Réel : 14h15 → Bourg de Tonate MACOURIA – Devant la Mairie

Trajet : Bourg de Tonate - RN1 –Carrefour RN1/RD51 – RD5 – Carrefour Préfontaine – RD5 – Parc Animalier Car. Bretelle de Montsinéry – Rd5 – Pont de Montsinéry – Rd5 – Crique Coco – Rd5 – Bretelle de Tonnégrande – Rd5 – Pont Inini – Pont des Cascades – Morne aux Canards – Rd5/RN2 Carrefour du Galion – RN2 – Carrefour Nancibo – RN2 – Pont de La Comté - RN2 – Domaine Boulanger – RN2 – Carrefour Cacao - **Demi-tour** - RN2 – Domaine Boulanger – RN2 – Pont de La Comté - RN2 – Carrefour Nancibo – RN2 – Galion - RN2 – Pont du Tour de l'Isle – RN2 – Carrefour RN2/ RD6 Route de Stoupan – RN2 – Giratoire Califourchon – EX RN4 la Matourienne – Carrefour La Levée – Giratoire Copaya - Carrefour Barbadines – EX RN4 la Matourienne – Carrefour Centre de Compostage – EX RN4 la Matourienne – Centre Pénitentiaire – Giratoire Adélaïde Tablon ex RN4 la Matourienne – Avenue Gaston Monnerville - Giratoire de Rémire – RD1 – Feu tri colors Boulevard LAMA – RD1 – Croisé du vieux chemin – Carrefour RD1/ Route des plages – Bourg de Montjoly – RD2 – Giratoire de Ames Claires – RD2 – Giratoire de Suzini – Route de Montabo – Carrefour Bourda – Rte de Montabo – Carrefour Lycée Melkior – Rte de Montabo – Carrefour Cité Chatenay – Colline du Montabo côté CSG.



Arrivée : Route de Montabo – Colline de Montabo Côté CSG

Distance approximative : 138.400 kms

Déviations des véhicules techniques : Route de Montabo au pied de la pente → Direction Cayenne

L'émargement se fera à **partir de 13H15** sur la ligne de départ.

Tout coureur qui ne sera pas présent **au plus tard ¼ d'heure avant le départ** encourt les sanctions prévues au barème des pénalités. Tout coureur qui ne sera pas présent **moins de 10 minutes avant le départ** ne prendra pas le départ.

ARTICLE 4 - Les engagements, accompagnés du règlement, seront reçus au siège du Comité le **mercredi 16 juillet 2025 jusqu'à 12H00** délai de rigueur.

Les listes d'engagements comprendront les coureurs engagés, le directeur technique et le référent sécurité du club qui répondra aux questions du délégué sécurité **30 minutes** avant le départ.

Le droit d'engagement est de **250 € par équipe de 6 coureurs**.

ARTICLE 5 – Le dossard attribué à chaque coureur sera placé à hauteur de la hanche gauche. Il est formellement interdit de le rogner, le plier ou le maculer. Il sera remis aux arbitres une fois la ligne franchie sous peine de pénalisation.

Tout coureur abandonnant la course doit obligatoirement retirer son dossard et le remettre aux arbitres sous peine de pénalisation.

ARTICLE 6 - Le port du casque rigide **et les gants pour les U19 sont obligatoires**. Les coureurs ont l'obligation de respecter le code de la route et de se conformer aux instructions des arbitres.

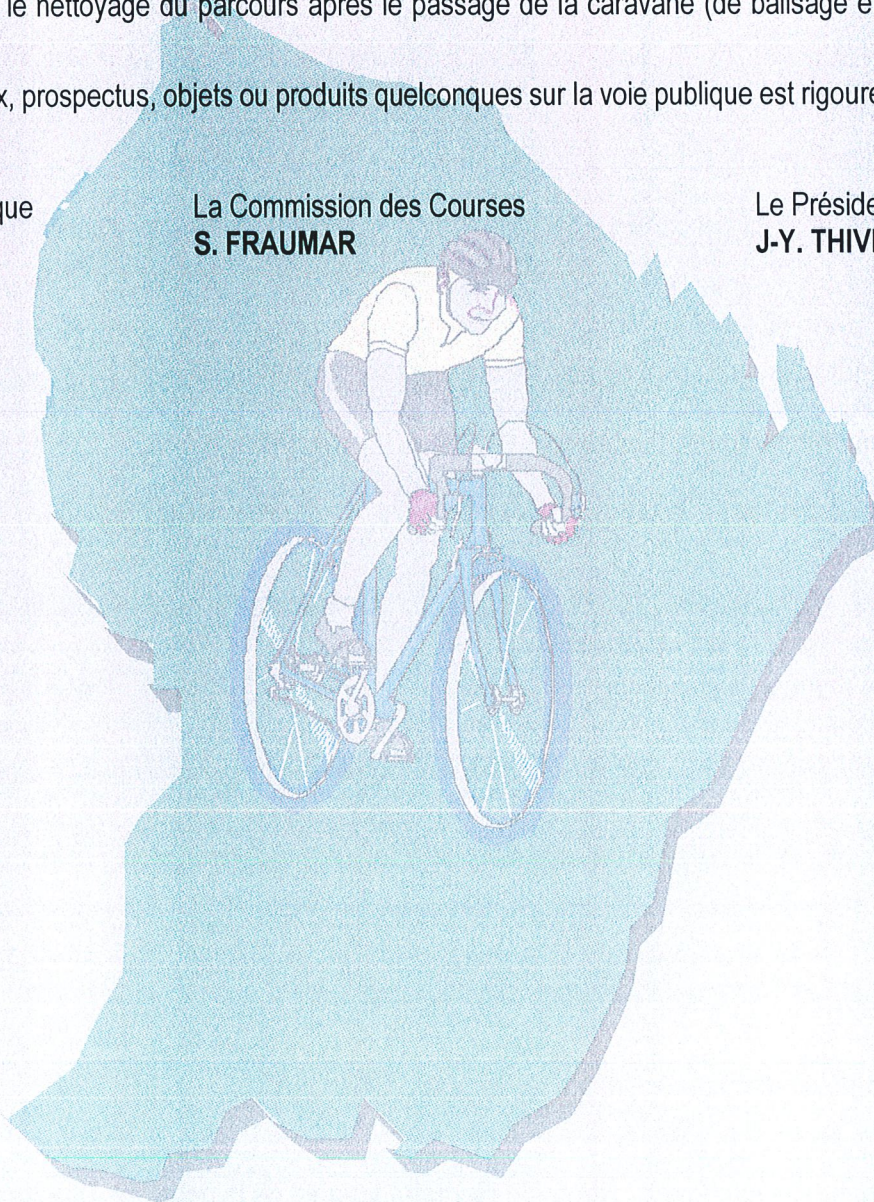
ARTICLE 7 – RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT (Art. 7 de l'Arrêté Préfectoral) : l'organisateur devra obligatoirement assurer le nettoyage du parcours après le passage de la caravane (dé balisage et enlèvement des déchets).

Le jet de tracts, journaux, prospectus, objets ou produits quelconques sur la voie publique est rigoureusement interdit.

La Commission Technique
J-Y THIVER

La Commission des Courses
S. FRAUMAR

Le Président du CRCG
J-Y. THIVER





Comité Régional de Cyclisme de la Guyane

DIMANCHE 20 JUILLET 2025

GRAND PRIX CYCLISTE DE LA CACL

ELITE - OPEN - U19 - ACCESS

Matin

3^{ème} Etape 1^{er} tronçon CLM Individuel

MATOURY / REMIRE MONTJOLY

ARTICLE 1 – Le Comité Régional de Cyclisme de la Guyane sous couvert de la FFC, organise le dimanche 20 juillet 2025, une course à étapes dénommée « **GRAND PRIX CYCLISTE DE LA CACL** » 4^{ème} édition patronnée par La Communauté d'Agglomérations du Centre Littoral (CACL) et ses partenaires.

ARTICLE 2 - Cette épreuve aura lieu sous les règlements appliqués à toute course par étapes sur route ouverte à la circulation. C'est une course ouverte aux catégories : **ELITE - OPEN - U19 - ACCESS**.

ARTICLE 3 – L'itinéraire emprunté sera le suivant :

Départ : 8h00 50 M après le Carrefour la levée RN4 La Matourienne - De 1 en 1 minutes et 2 en 2 pour les 15 derniers coureurs.

Trajet : - EX RN4 la Matourienne - Giratoire Copaya - Carrefour Barbadines – EX RN4 la Matourienne – Carrefour Centre de Compostage – EX RN4 la Matourienne – Centre Pénitentiaire – Giratoire Adélaïde Tablon ex RN4 la Matourienne – Avenue Gaston MONNERVILLE – Giratoire de Rémire - RD1.



Arrivée : 50 M avant le RD1 – Le feu tri colors Boulevard LAMA

Distance approximative : 11.100 kms

Déviations des véhicules techniques :

L'émargement se fera à partir de 7H15 sur la ligne de départ.

Tout coureur qui ne sera pas présent au plus tard ¼ d'heure avant le départ encourt les sanctions prévues au barème des pénalités. Tout coureur qui ne sera pas présent moins de 10 minutes avant le départ ne prendra pas le départ.

ARTICLE 4 - Les engagements, accompagnés du règlement, seront reçus au siège du Comité le mercredi 16 juillet 2025 jusqu'à 12H00 délai de gueur.

Les listes d'engagements comprendront les coureurs engagés, le directeur technique et le référent sécurité du club qui répondra aux questions du délégué sécurité 30 minutes avant le départ.

Le droit d'engagement est de **250 € par équipe de 6 coureurs**.

ARTICLE 5 – Le dossard attribué à chaque coureur sera placé à hauteur de la hanche gauche. Il est formellement interdit de le rogner, le plier ou le maculer. Il sera remis aux arbitres une fois la ligne franchie sous peine de pénalisation. Tout coureur abandonnant la course doit obligatoirement retirer son dossard et le remettre aux arbitres sous peine de pénalisation.

ARTICLE 6 - Le port du casque rigide **et les gants pour les U19 sont obligatoires**. Les coureurs ont l'obligation de respecter le code de la route et de se conformer aux instructions des arbitres.

ARTICLE 7 – RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT (Art. 7 de l'Arrêté Préfectoral) : l'organisateur devra obligatoirement assurer le nettoyage du parcours après le passage de la caravane (dé balisage et enlèvement des déchets).

Le jet de tracts, journaux, prospectus, objets ou produits quelconques sur la voie publique est rigoureusement interdit.

La Commission Technique
J-Y THIVER

La Commission des Courses
S. FRAUMAR

Le Président du CRCG
J-Y. THIVER

33, rue Gabriel Devezé - B.P. 840 - 97300 CAYENNE Cedex - Tel./Fax : 0594 31.85.50

SIRET : 381 375 260 000 27 - Code APE : 928 C

Site internet : www.guyane-cyclisme.fr - Mail : comite.cyclisme.guyane@wanadoo.fr



Comité Régional de Cyclisme de la Guyane

DIMANCHE 20 JUILLET 2025

GRAND PRIX CYCLISTE DE LA CACL

ELITE - OPEN - U19 - ACCESS

Après-Midi

3^{ème} Etape 2^{ème} tronçon

MATOURY / MATOURY

ARTICLE 1 – Le Comité Régional de Cyclisme de la Guyane sous couvert de la FFC, organise le dimanche 20 juillet 2025, une course à étapes dénommée « **GRAND PRIX CYCLISTE DE LA CACL** » 4^{ème} édition patronnée par La Communauté d'Agglomérations du Centre Littoral (CACL) et ses partenaires.

ARTICLE 2 - Cette épreuve aura lieu sous les règlements appliqués à toute course par étapes sur route ouverte à la circulation. C'est une course ouverte aux catégories : **ELITE - OPEN - U19 - ACCESS**.

ARTICLE 3 – L'itinéraire emprunté sera le suivant :

Formalités Administratives : Centre de Remisage des Maringouins.

Départ Fictif : 13H50 – Centre de Remisage des Maringouins.

Départ Réel : 14H00 – RN1 - Sortie Giratoire des Maringouins.

Trajet : Giratoire des Maringouins - RN1 – Giratoire Crique Fouillée – Giratoire Balata – RN1 - Carrefour RN1/RD191 - RN1 - Pont de la rivière de Cayenne – RN1 – Carrefour de Soula 1 – Giratoire de la ZAC de Soula – RN1 – Carrefour Maillard - Carrefour RN1/RD51 – RD5 – Carrefour Préfontaine – RD5 – Parc Animalier Car. Bretelle de Montsinéry – Rd5 – Pont de Montsinéry – Rd5 – Crique Coco – Rd5 – Bretelle de Tonnégrande – Rd5 – Pont Inini – Pont des Cascades – Morne aux Canards – Rd5/RN2 Carrefour du Galion – RN2 – Carrefour Nancibo – RN2 – Pont de La Comté — **Demi-tour** - RN2 — Carrefour Nancibo – RN2 – Galion - RN2 – Pont du Tour de l'Isle – RN2 – Carrefour RN2/ RD6 Route de Stoupan – RN2 – Giratoire Califourchon – EX RN4 la Matourienne – Carrefour La Levée – Giratoire Copaya - Carrefour Barbades – EX RN4 la Matourienne – Carrefour Centre de Compostage – EX RN4 la Matourienne – Centre Pénitentiaire – Giratoire Adélaïde Tablon – RN3 – Pont Beauregard – RN3 – ZA de Dégrad des Cannes – RN3 – EDF – RN3 – Pont Beauregard – Giratoire Adélaïde Tablon - EX RN4 la Matourienne - Carrefour Centre de Compostage - Carrefour Barbades - Giratoire Copaya - Carrefour La Levée - Giratoire Califourchon – RN2 - RN2 – Carrefour de Stoupan – Pont Crique Claude – Carrefour Moges – Pont du Mahury – Bourg de Roura - Mairie de Roura – Bourg de Roura – Pont du Mahury – Carrefour Moges – Pont Crique Claude – Carrefour de Stoupan – RN2 – Giratoire Califourchon – RN2 - Chemin Mortium – Avenue Raoul ROUMILLAC.



Arrivée : RD2 – Bourg de Matoury – Avenue Raoul ROUMILLAC (face à la piscine)

Distance approximative : 154.075 ms

Déviations des véhicules techniques : Rue Frédéric MARTYR

L'émargement se fera à **partir de 13H00** au Siège de La Communauté d'Agglomérations du Centre Littoral (CACL). Tout coureur qui ne sera pas présent **au plus tard ¼ d'heure avant le départ** encourt les sanctions prévues au barème des pénalités. Tout coureur qui ne sera pas présent **moins de 10 minutes avant le départ** ne prendra pas le départ.

ARTICLE 4 - Les engagements, accompagnés du règlement, seront reçus au siège du Comité **le mercredi 16 juillet 2025 jusqu'à 12H00** délai de rigueur.

Les listes d'engagements comprendront les coureurs engagés, le directeur technique et le référent sécurité du club qui répondra aux questions du délégué sécurité **30 minutes** avant le départ.

Le droit d'engagement est de **250 € par équipe de 6 coureurs**.

ARTICLE 5 – Le dossard attribué à chaque coureur sera placé à hauteur de la hanche gauche. Il est formellement interdit de le rogner, le plier ou le maculer. Il sera remis aux arbitres une fois la ligne franchie sous peine de pénalisation.

Tout coureur abandonnant la course doit obligatoirement retirer son dossard et le remettre aux arbitres sous peine de pénalisation.

ARTICLE 6 - Le port du casque rigide **et les gants pour les juniors sont obligatoires**. Les coureurs ont l'obligation de respecter le code de la route et de se conformer aux instructions des arbitres.

ARTICLE 7 – RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT (Art. 7 de l'Arrêté Préfectoral) : l'organisateur devra obligatoirement assurer le nettoyage du parcours après le passage de la caravane (dé balisage et enlèvement des déchets).

Le jet de tracts, journaux, prospectus, objets ou produits quelconques sur la voie publique est rigoureusement interdit.

La Commission Technique
J-Y. THIVER

La Commission des Courses
S. FRAUMAR

Le Président du CRCG
J-Y. THIVER

